

Vendredi, 11 août 1899.

Le Sénat s'est réuni à 11 h. a.m.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Dever,	Merner,	Power,
Boucherville, de (C. M. G.),	Gowan (C. M. G.),	Mills,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Donohoe,	Sullivan.
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),		

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des expropriations", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 20.—Retranchez "d'icelle" et insérez "de la voie ferrée ou de la route".

Page 1, ligne 24.—Retranchez le paragraphe 2, et insérez le suivant:—

" 2. Le présent article sera censé s'appliquer à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean et à cette partie de sa propriété dont le ministère des Chemins de fer a pris possession pour les besoins du chemin de fer Intercolonial dans la cité de Saint-Jean, aussi efficacement que s'il eût été décrété et en vigueur à l'époque de la prise de possession de cette propriété; mais le présent acte n'aura pas autrement d'effet rétroactif".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (156) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale", et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.